



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Réf : Lettre 4 25-26 NL

Affaire suivie par:

Virginie CARTON

IA-IPR Histoire-géographie

virginie.carton@ac-bordeaux.fr

et

Marie-Annick VILLOT-ASSANI

IA-IPR (FF) Histoire-géographie

marie-annick.villot-assani@ac-bordeaux.fr

Référentes académiques Mémoire et citoyenneté

Bordeaux, le 17 novembre 2025

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Objet : édition 2025-2026 du concours Clemenceau

Afin de renforcer le dialogue entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État qui œuvrent chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organisent, à l'occasion de l'année scolaire 2025-2026, la septième édition nationale du concours Clemenceau.

Ce concours vise à mieux faire connaître le rôle et les missions des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité et à la protection de la population, en particulier dans les secteurs qui cristallisent des difficultés liées à la sécurité ou à des problèmes sociaux. Outre la possibilité de découvrir des métiers, voire de faire naître des vocations, le concours Clemenceau participe à la construction d'une culture civique chez les jeunes par l'acquisition des valeurs citoyennes (connaissance et appropriation des valeurs de la République, respect des règles, d'autrui, de ses droits et de ses biens).

Le concours Clemenceau est ouvert aux élèves de 4ème et de 3ème de tous les collèges publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...). Une attention particulière sera apportée à la participation des collèges situés dans les quartiers de reconquête républicaine d'une part, aux établissements dotés de classes de cadets de la sécurité civile, d'autre part.

Le concours Clemenceau comporte deux phases distinctes et cumulatives :

L'organisation d'un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites au sein des services de la police et unités de la gendarmerie pour une découverte des missions et des métiers. Afin de procéder à la mise en place de ces rencontres entre les élèves et les forces de l'ordre, chaque chef d'établissement prend contact avec les forces de sécurité locales, avec l'appui du référent police ou gendarmerie le cas échéant.

Toute difficulté rencontrée dans la préparation de ces rencontres peut être signalée par mail aux adresses lab.psq@interieur.gouv.fr et clemenceau.dgesco@education.gouv.fr. Chaque établissement participant à un atelier communique cette information par mail aux adresses labpsq@interieur.gouv.fr et clemenceau.dgesco@education.gouv.fr le vendredi 6 février 2026 au plus tard.

La réalisation d'un travail collectif en classe est abordée sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées par les jeunes et les forces de l'ordre, autour de la problématique suivante : « ***L'action des policiers et des gendarmes en faveur de la jeunesse, en matière de prévention des risques*** ». Les travaux des élèves peuvent être réalisés dans des cadres variés (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, etc.). Les réalisations peuvent prendre toutes formes d'expression : affiche, vidéo, chanson, poème, jeu, etc. sur le support de leur choix : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, site internet, vidéo ou document sonore, etc.

La date limite des candidatures est fixée au vendredi 6 février 2026.

Les chefs d'établissement téléchargent le formulaire d'inscription disponible sur la page Eduscol dédiée au concours : <https://eduscol.education.fr/3505/concours-clemenceau>. Ils le transmettent par mail au DASEN de leur département en mettant en copie les adresses lab-psq@interieur.gouv.fr, clemenceau.dgesco@education.gouv.fr et les référentes académiques « mémoire et citoyenneté ».

Une valorisation numérique

Quel que soit le support d'expression choisi pour leur réalisation, les élèves doivent procéder à sa valorisation sous format numérique (format MP4, consultable sur tout type d'ordinateur **d'une durée totale de consultation ne devant pas excéder 3 minutes**). Cet exercice de valorisation faisant appel à des compétences multiples et interdisciplinaires (qualité de l'expression écrite, orale, de la scénarisation, de la mise en scène, du traitement de l'image et du son, etc.), il participe pleinement aux critères d'évaluation des jurys.

Envoi du projet à la DSDEN puis organisation du jury académique

Le fichier numérique (présentation du projet, éventuels documents d'accompagnement) doit obligatoirement être accompagné des autorisations de droit à l'image (pour personne mineure ou pour personne majeure) ainsi que de la fiche descriptive numérique complétée par la personne référente ayant accompagné les élèves dans leur projet et visée par le chef d'établissement. Cette fiche descriptive est également un élément important d'appréciation des jurys. Ces documents sont téléchargeables à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/3505/concours-clemenceau>

L'ensemble de ces éléments est à transmettre **sous format numérique via un système de transfert de fichiers volumineux au DASEN pour le lundi 13 mai 2026 au plus tard**, qui les envoie par la suite au référent académique « mémoire et citoyenneté » dans la perspective du jury académique prévu pour se tenir **avant le vendredi 12 juin 2026**.

Organisation du jury national

Suite au jury académique, le référent académique « mémoire et citoyenneté » transmet à la direction générale de l'enseignement scolaire à l'adresse clemenceau.dgesco@education.gouv.fr le meilleur projet sélectionné dans la perspective du jury national prévu pour se tenir **en juillet 2026**.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cet appel à projets en le diffusant largement auprès de vos équipes enseignantes.

